

Qualité des eaux de baignade - Saison 2025

CRUAS - LAC NORD LES ILONS

Suivi bactériologique 2025

	17 juin	02 juil.	09 juil.	16 juil.	22 juil.	29 juil.	06 août	13 août	19 août
	10h34	11h54	13h28	13h05	13h44	14h26	13h22	15h09	13h38
Entérocoques (n/100 mL)	30	<15	289	15	<15	15	93	<15	<15
Escherichia coli (n/100 mL)	15	<15	<15	<15	<15	15	<15	<15	<15
Interprétation sanitaire									

- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité moyenne
- Eau de mauvaise qualité

A l'issue de chaque saison touristique, un classement sanitaire de la baignade est réalisé. Il est basé sur l'analyse statistique des résultats bactériologiques de l'année écoulée et des 3 années précédentes.

Classement sanitaire européen 2025

Pas de classement

Suivi des cyanobactéries 2025

		17 juin	02 juil.	09 juil.	16 juil.	22 juil.	22 juil.	29 juil.	06 août	13 août	13 août	19 août
	Valeurs guides	10h34	11h54	13h28	13h05	13h43	13h44	14h26	13h22	15h08	15h09	13h38
Chlorophylle A (µg/L)	10 µg/L	<0,5	3	2	2	3		3	7	4		6
Cyanobactéries toxigènes (mm3/L)	1 mm3/L						0,2624				0,1878	
Interprétation sanitaire												

Le suivi des cyanobactéries et de leurs toxines est assuré par l'ARS en complément du contrôle bactériologique car certains genres de cyanobactéries sont capables de produire des toxines pouvant provoquer des troubles de santé chez l'homme et les animaux. Les mesures de gestion sont graduées en fonction de l'abondance de cyanobactéries toxigènes et de la concentration éventuelle en cyanotoxines :

■ Absence de genres toxigènes
ou présence < 1 mm3/L

Pas d'alerte

Maintien d'une activité normale

■ Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L
avec concentrations en toxines < Valeurs guides

Niveau ALERTE 1

Maintien d'une activité normale
Information du public

■ Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L
avec concentrations en toxines > Valeurs guides
ou présence d'accumulation en surface et/ou mortalité animale

Niveau ALERTE 2

Interdiction de la baignade / Restriction des activités nautiques
Recommandations de non-consommation des poissons
Information du public

